



PAR COURRIEL

Québec, le 11 février 2025

Monsieur Jessy Baron
Sous-ministre
Ministère du Tourisme
900, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
jessy.baron@tourisme.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'exemption au gel de recrutement
N/Dossier : 2024-0731-108

Cher collègue,

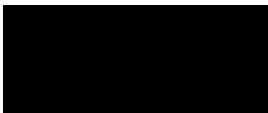
Le 9 janvier dernier, vous me transmettiez une demande d'exemption au gel de recrutement ayant débuté le 1^{er} novembre 2024 pour la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique.

Après analyse, je vous informe qu'une exemption des mesures prévues au gel de recrutement est autorisée pour votre demande telle que formulée. À cet effet, les recrutements visés par cette autorisation ne doivent entraîner aucun dépassement de la cible d'heures rémunérées octroyée et être effectués en respect des directives pour la mise à jour des prévisions budgétaires pluriannuelles, lesquelles demandent de présenter des résultats d'exercice à l'équilibre et qui ne se détériorent pas par rapport aux prévisions pluriannuelles du Budget 2024-2025.

Je vous rappelle que vous devez informer l'organisme de votre portefeuille pour lequel cette décision répond en tout ou en partie à sa demande.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le secrétaire,



Patrick Dubé